

Cafouillage fiscal chez les protestants

La paroisse réformée de Fribourg envoie le décompte d'impôts ecclésiastiques des années plus tard



Fiscalité Surprise pour une Fribourgeoise. Cette Sarinoise souhaitant rester anonyme a récemment reçu le décompte final de ses impôts paroissiaux 2018 pour la paroisse réformée de Fribourg. Soit avec un an de retard. Sa mère et un de ses fils vivent la même situation: la première a reçu ses décomptes finaux pour 2016, 2017 et 2019 tandis que le deuxième doit payer les décomptes de 2016 à 2019. Dans la missive envoyée avec les bulletins de versement, dont *La Liberté* a pu consulter une copie, la paroisse évoque un problème informatique.

«Super de recevoir plusieurs factures en même temps et payables dans les 30 jours. Peut-être que certaines personnes seront embêtées... Ma maman fait par exemple attention à ses sous. Pour moi, cela ne représente pas de gros montants, mais je trouve cela fâcheux sur le principe, surtout concernant une telle institution», déplore la Fribourgeoise. La Sarinoise avoue ne pas s'être inquiétée jusqu'alors. «Je n'allais pas courir après la paroisse pour réclamer mes impôts.» Elle pense que ce cafouillage peut être lié au fait que sa maman soit arrivée dans le canton en 2015 et que son fils se soit mis en ménage.

Et ce n'est pas la première fois qu'un tel couac se produit. La paroisse réformée de Fribourg avait déjà oublié de demander 300 000 francs d'impôts durant la période comprise entre 2009 et 2011 (voir ci-après).

Erreur informatique

Présidente de la paroisse réformée de Fribourg depuis janvier, Elfriede Hässig-Vogel veut d'abord rappeler certains éléments: «Notre paroisse, bilingue, couvre toute la Sarine et compte un peu plus de 6000 paroissiens. La loi nous autorise, en tant qu'autorité publique, à encaisser les impôts ecclésiastiques pour les divers services offerts aux paroissiens.» La présidente indique que les factures en retard seraient liées à plusieurs choses: «Il s'agit d'une erreur due au système informatique lors de la reprise des données fiscales. En décembre 2018, nous avons aussi dû faire face au décès subit de notre secrétaire, qui œuvrait depuis trente-cinq ans à la paroisse. Il y a eu des changements énormes, les secrétaires en place ont dû reprendre les dossiers.»

Elfriede Hässig-Vogel ne souhaite pas communiquer sur le montant des arriérés. Par contre, elle estime que 1500 paroissiens sont concernés, avec des décomptes finaux pouvant remonter jusqu'en 2016. Elle n'est pas en mesure de dire pourquoi certains ont reçu leurs factures dans les temps et d'autres pas.

Quant aux sommes, elles diffèrent selon les revenus. «Notre taux est fixé à 9% de l'impôt cantonal, c'est-à-dire que pour un franc versé au canton, le paroissien paie 9 centimes d'impôt ecclésiastique.» La paroisse n'aurait-elle donc pas appris des 300 000 francs oubliés à l'époque? Elfriede Hässig-Vogel assure que des mesures avaient été prises et que le système informatique fonctionnait correctement, jusqu'aux récents problèmes. «Nous allons veiller à ce qu'une telle situation ne se reproduise plus, quitte à revoir les programmes informatiques», dit-elle.

Le Conseil de paroisse va se réunir pour «discuter de certains problèmes inhérents à cette situation déplaisante», selon Elfriede Hässig-Vogel, qui ajoute: «Nous sommes aussi malheureux que les personnes qui reçoivent ces factures. Je comprends tout à fait que ce soit désagréable.» Elle précise que le Conseil de paroisse s'est aperçu des retards lors du bouclage des comptes annuels 2019, qui a été effectué plus tard que prévu en raison de la pandémie. «Il a ensuite fallu trouver la faille et envoyer les factures.» Aucun paroissien n'aurait téléphoné pour demander des nouvelles de ses impôts, à la connaissance de la présidente, ce qui aurait pu mettre la puce à l'oreille. Et si le Conseil de paroisse n'a pas remarqué le problème plus tôt, c'est peut-être en raison du délai avant que les informations fiscales n'arrivent, selon elle. Quant au président précédent, Paul-Albert Nobs, il ne souhaite pas s'exprimer, estimant qu'Elfriede Hässig-Vogel est compétente pour le faire.

Reste la question légale. Il s'avère que la paroisse a encore le droit de réclamer le paiement des factures 2016. «Le droit de taxer court sur cinq ans à partir de la fin de la période fiscale», confirme Alain Mauron, chef du Service cantonal des contributions, qui assure que le canton a livré régulièrement les données fiscales.

Elfriede Hässig-Vogel estime que l'équipe administrative de la paroisse, composée de quatre personnes (2,5 équivalents plein-temps), n'est pas en sous-effectif. Elle ajoute que des arrangements peuvent être trouvés avec les paroissiens n'arrivant pas à payer tous leurs impôts d'un coup.

Acomptes et réserves

Si ce trou financier n'a pas fait couler la paroisse, c'est parce que certains décomptes finaux n'ont pas eu de retard et que beaucoup de paroissiens ont payé leurs acomptes. «C'était assez pour assurer le fonctionnement de la paroisse», commente la présidente. De plus, l'institution possède des réserves et a eu besoin de moins de liquidités que prévu.

Elfriede Hässig-Vogel écarte l'idée de déléguer le prélèvement de l'impôt au canton, comme le font certaines paroisses, selon Pierre-Philippe Blaser, président du Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg. L'institution va par ailleurs s'assurer que la paroisse maîtrise la situation.